

Règlement « SAINTE CITY RUN »

Edition 2025 Samedi 13 décembre 2025

Dernière mise jour : Le 3 septembre 2025

Article 1 : Organisation

La 10 ème édition du « City Run Sainté » est organisée par l'association « SAINTE CITY RUN »

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : 6 et 12 km (Loisir, chrono et duo) du « Sainté City Run ».

Article 2 : Distances et catégories

Les différentes épreuves sont ouvertes aux catégories suivantes :

6km (60 D+) / moins de 16ans	6 (60 D+) et 12 km (120 D+) Adultes
Ouvert à tous (Sans limite d'age)	Cadets : 2009 – 20010
PPS pour les adultes et attestation parentale pour les mineurs vous sera demandé.	Juniors : 2007 - 2008
Classement par ordre Alphabétique avec temps de course	Espoir : 2005 - 2007 Seniors : 1993 - 2004
Dotation, puce...	M0 :1991 - 1987 M1 :1986 - 1982 M2 :1981 - 1977 M3 :1976 - 1972 M4 :1971 - 1967 M5 :1966 - 1962 M6 :1961 - 1957 M7 :1956 - 1952 M8 :1951 - 1947 M9 :1946 - 1942 M10 :1941 et avant

Article 3 : Parcours

Les parcours sont entièrement balisés par des signaleurs. Sur les rares portions du parcours non sécurisées, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

Article 4 : départs/Arrivées

Le départ de l'épreuve est donné place CHAVANELLE.

L'arrivée de l'épreuve sera située au même endroit.

Les horaires de l'épreuve sont les suivants :

6 km Loisir et 6 Km Compétition : Départ 19h15

12KM : Départ 20h

Article 5 : Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de l'article 2, conformément aux directives de la FFA. Les catégories d'âge donneront lieu un classement séparé dans les différentes épreuves.

Article 6 : Inscriptions 6 et 12 Km :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées

- D'une attestation (numéro électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Inscription possible :

- Sur internet sur le site www.saintecityrun.fr - Aucune inscription prise sur place

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un

questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé

et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.

6 Km / Moins de 16ans :

Vous serez chronométrés et classés par ordre alphabétique. (Même dotation que la version adulte)

Article 6bis : Droits d'inscription :

Les droits d'engagement : Sans frais de gestion supplémentaire

- 6KM :12€
- 12KM :14€

(Dans la limite de 6000 dossards)

1500 sur le 12KM et 4500 sur le 6KM

- 6KM DUO:20€
- 12KM DUO :22€

(Dans la limite de 1000 duos)

Clôture des inscriptions le lundi 1 Décembre 23h59

+ 0,50 par coureur non licencié

Je participe en Joëlette 6 ou 12KM

L'équipe est constituée d'un sportif transporté (passager en situation de handicap) et de 2 à 70 coureurs accompagnants (équipage).

Tarif : 10€ par accompagnant et sportif transporté gratuit

Merci de contacter l'organisation : groupesaintecityrun@aol.com

Je participe avec mon club, mon entreprise, en famille.... 6 ou 12KM

Minimum 10 participants

Tarif : 10€ pour le 6KM et 12€ pour le 12KM

Merci de contacter l'organisation : groupesaintecityrun@aol.com

Clôture des inscriptions groupe et joëlette le lundi 24 novembre 23h59

Comprennent :

- Dossard avec puce jetable pour chronométrage
- Goodise de la course ou autre dotation
- Ravitaillement

Article 7 :

Annulation inscription

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 8 :

Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer à :

Garage NISSAN / 4 Rue Auguste Guitton, 42000 Saint-Étienne

Le vendredi 12 décembre de 11h à 20h

Le samedi 13 décembre de 11h à 17h

Sur présentation d'une pièce d'identité

Article 9 : Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Article 10 : Sécurité routière

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis la disposition de l'organisation La police municipale

Article 11 : Barrières horaires

- Pas de barrière horaire sur le 6 Km
- Barrière au Km 6 pour le 12 km : 50mn

Article 12 : Modification / Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler les épreuves sur demande préfectorale.

Dans ces cas extrêmes : Si annulation par préfecture, il y aura remboursement (Moins frais de gestion 5€)

Article 13 : Assurance

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de ALLIANZ Assurances. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

Article 14 : Contrôles / Abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le dossard devra être entièrement lisible (Ni coupé, ni plié) lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 15 : Ravitaillements

A l'arrivée : Solide + liquide (Sac ravito)

Article 16 : Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du « Saint City Run » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « Saint City Run », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17 : Loi informatique et liberté

Conformément la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 18 : Acceptation complète du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 19 : Remise des prix

Le jour de la course simplement les 3 premières filles et 3 premiers garçons monteront sur le podium à l'issue de l'épreuve. (Hors duos)

Une remise des prix aura lieu au siège CREDIT AGRICOLE, le mardi soir de la semaine suivant l'épreuve / 16 décembre 2025

Classement scratch + ensemble des catégories primées (sans cumul) + 3 premiers duos filles, mixtes et garçons)

Article 20 : SAINTE CITY KIDS

Cette 5ème édition s'annonce incroyable avec un parcours 100 % dans le quartier Saint Jacques.

Ambiance et spectacle assurés.. !

17h - RUN

- De 1 à 13 ans

Aucun certificat médical n'est demandé Cadeaux et gouter à tous les participants

Tarif 4€ - Inscription en ligne

Distances:

700 m (2020 et après) Baby Athlé

1400 m (2017-2019) Ecole d'Athlétisme

2000 m (2015-2016) Poussins

2000 m (2013-2014) Benjamins

A partir de 2012 s'inscrire en course adultes 6km

18h – ZUMBA GEANTE KIDS

Animation Fit and Dance Studio Ouvert à tous et GRATUIT